

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 2 septembre 2019 de 20h30 à 22h50

Etaient présents : DETHUNE Catherine, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie et DEFORGE Marc.

Etaient excusés : STEPHAN Murielle ayant donné procuration à DETHUNE Catherine, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

Secrétaire de séance : SALLET Claude

Madame le Maire remercie Murielle STEPHAN et Claude SALLET d'avoir assuré l'intérim pendant son absence d'un mois.

Monsieur Molinier indique qu'il a été également présent sur la commune, durant cette période.

Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du 1 juillet 2019

Le précédent compte-rendu est approuvé par 1 abstention et 6 voix pour.

Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Un nouveau régime indemnitaire a été mise en place en remplacement de toutes les primes en vigueur : la RIFSSSEP est composée de l'IFSE et de la CIA. Lors de sa création, la CIA était facultative mais le conseil constitutionnel l'a rendu obligatoire depuis juillet 2018.

Les élus ont déterminé un plafond de CIA pour chaque catégorie d'agents. Avant de délibérer, le projet de délibération doit être validé par le comité technique du Centre de Gestion.

Détermination du taux de promotion adjoint technique principal 2^{ème} classe

Après avis du Comité Technique du Centre de gestion, les membres du conseil municipal décident de fixer le

taux de promotion permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24/06/2019, les élus décident de fixer le taux de promotion à 100% pour la procédure d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2eme classe.

L'avancement de grade de notre adjoint technique sera effectif à partir du 01/10/2019.

Adopté à l'unanimité

Illiwap

Courant mai/juin, un essai de 30 jours a été réalisé. Cette application permet d'être plus réactif en communiquant des informations aux administrés dans les meilleurs délais. Les élus sont favorables à adhérer

à ce dispositif pour un an pour un coût de 150€ TTC à compter du 1^{er} octobre 2019.

Reprise des sépultures

La deuxième procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est terminée. 3 ans s'écoulent entre chaque procès-verbal rédigé en présence des maires de Nuisement sur Coole et Coolus.

6 emplacements ont fait l'objet de cette procédure. L'une d'entre elle a été entretenue durant la période.

Le conseil décide à l'unanimité, de prononcer la reprise de 5 concessions.

Une consultation a été lancée pour reprendre ces 5 emplacements et une place en terrain commun. Après

lecture des devis, les élus retiennent à l'unanimité l'entreprise SZAMWEBER de Suippes pour un montant de 5 976€ TTC.

Plaquette Monument aux Morts

Le souvenir français propose à la commune de mettre en valeur notre monument aux morts en y installant un QR code. Celui-ci est relié au site www.memorialgenweb.org, qui dévoile, les fiches des Morts pour la France, de la commune. Ce dispositif coûterait 30€. La municipalité attend le projet de présentation de l'association.

Point sur le projet ferme photovoltaïque

Suite aux préconisations de l'Association des Maires, une consultation sur une plateforme dématérialisée a été mise en ligne le 15/07/19. La date limite de remise des plis est fixée au 16/09/2019 à 19h.

Concernant le transfert de gestion de l'aérodrome, la convention a été transmise aux différents usagers. L'association partirait avec un solde 0 et la commune récupérerait sur la DGD des années suivantes, les sommes engagées.

Les usagers s'interrogent sur l'incertitude des prochaines élections : est-ce que les futurs élus auront le même discours à leur égard ? Pourront-ils toujours demander une subvention de fonctionnement à la commune ? Percevront-ils un reliquat de DGD dans les prochaines années ?

D'autre part, l'association n'a pas d'actif au niveau des finances et se demande comment elle fera face à des travaux de toiture, ...

Les usagers sont conscients que les charges de l'aérodrome ne doivent pas reposer exclusivement sur les deniers de la commune : un équilibre doit être trouvé.

Monsieur Molinier indique également que la convention liant la commune avec chaque association et entreprise de l'aérodrome est illégale du fait de son renouvellement annuel par tacite reconduction. Il n'y a pour l'heure aucun moyen de dénoncer les conventions sauf cas de force majeure.

Une délégation de service public pour l'aérodrome est possible. Un appel à la concurrence doit être formulé car le patrimoine de la commune serait valorisé. Les élus veulent prendre le temps de la réflexion afin de connaître les avantages et les inconvénients de ce dispositif.

Réflexion sur les baux communaux

Au sujet des jardins, Madame Machet ne renouvelle pas son bail et Monsieur Lainé va louer le champ derrière le préau de la mairie.

Le neveu du preneur actuel, l'association de Chasse ainsi que l'EARL Raimond sont intéressés par les parcs de la commune.

Une autre candidature est arrivée hors délai ; celle-ci n'est donc pas prise en compte.

Une réunion de concertation aura lieu le lundi 16 septembre entre les différents candidats pour déterminer le ou les futur(s) preneur(s).

Rapport de gestion SPL Xdémat

La commune est actionnaire de la société depuis janvier 2014.

Chaque actionnaire doit valider le rapport, en le rapportant à chaque assemblée délibérante.

A la clôture du 7ème exercice, la société comptabilise 2 169 actionnaires soit +31% par rapport à l'année précédente. Un résultat net + 58 116€ au 31/12/2018, sera affecté au report à nouveau.

Aucune distribution de dividendes n'a été faite depuis la création de la société.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

L'association de Territoire d'A Coole demande la mise à disposition de la salle des associations pendant les petites vacances. Les élus n'y sont pas favorables car des activités ont également lieu pendant ces vacances. L'accueil de loisirs dispose déjà des autres salles de l'ancienne école ainsi que la salle des fêtes.

Etant donné que la boulangerie du village a fermé, un camion à pizza au feu de bois s'installera à compter du 14 octobre prochain, un lundi sur deux, sur la place de la mairie.

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique entre Saint Quentin sur Coole et Ecury sur Coole, des techniciens vont venir relever le nombre de boîtes aux lettres dans le village et ouvrir les chambres, entre fin août et début septembre. Les travaux devraient commencer en décembre 2019. Dans tous les cas, la fibre sera posée à Ecury fin janvier 2020.

La demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la rénovation de la salle des fêtes passera en commission le 21 septembre prochain.

Suite à des fuites répétées dans la sacristie, Monsieur Thierry Kleinert, cordiste, va nettoyer toutes les gouttières de l'église pour 950€.

Le dossier d'information de FREE est bien complet. Une demande de renseignements complémentaires leur a été envoyée pour obtenir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques et savoir si les autres opérateurs vont se raccorder à l'antenne.

La simulation d'exposition aux champs électromagnétiques ne dépasse pas le maximum légal soit 3volt/mètre.

Au 6 août 2019, FREE attendait une réponse de SFR et Bouygues ; Orange semble ne pas répondre favorablement à la demande dans l'immédiat.

Une réclamation est parvenue en mairie au sujet de la poussière rencontrée et des cailloux projetés sur la rue de la Marguette. Les élus sont conscients du problème. Un chiffrage a été demandé pour un bicouche sur cette voie. Cette opération sera réalisée lorsque les constructions des maisons seront terminées.

Prochaines réunions :

Commission communication : mercredi 4 septembre à 18h30

Réunion avec Ad'p : Mardi 10 septembre à 18h

Conseil municipal : Mardi 10 septembre à 19h

Commission communication : mercredi 11 septembre à 20h30

Réunion pour baux communaux : lundi 16 septembre à 18h

Commission d'appel d'offres : lundi 30 septembre à 18h

Conseil municipal : lundi 7 octobre 2019 à 20h30